

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t. — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à		Départs de		Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.													
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 42 ^m matin.		9 h. 22 ^m matin.		9 h. 40 ^m matin.		12 h. 19 ^m matin.		4 h. 7 ^m matin.		12 h. 38 ^m matin.		11 h. 45 ^m soir.	
5 h. 1 ^m soir.		12 h. 55 ^m soir.		2 h. 37 ^m soir.		3 h. 52 ^m soir.		4 h. 18 ^m soir.		5 h. 17 ^m soir.		8 h. 40 ^m soir.		5 h. 45 ^m soir.		4 h. 39 ^m matin.	
10 h. 47 ^m »		5 h. 45 ^m »		7 h. 40 ^m »		9 h. 27 ^m »		9 h. 55 ^m »		—		4 h. 44 ^m matin.		11 h. 7 ^m »		2 h. 30 ^m soir.	

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.

SOUSCRIPTION NATIONALE
Organisée par le Conseil municipal de Cahors
POUR
L'ÉRECTION D'UN MONUMENT
A
LÉON GAMBETTA
A
CAHORS

Total des publications précédentes... 16.653 45
Liste adressée par M. Paul Armand, professeur d'histoire au lycée de Marseille.

- MM. Amigues, professeur, 5 fr.; Dellac, 5 fr.; Louis Bosc, 400 fr.; Paul Armand, professeur, 50 fr.; Anziani, 5 fr.; Vermineck, négociant, 200 fr.; Joseph Dreyfus, négociant, 150 fr.; Ruben Dreyfus, négociant, 50 fr.; Auguste-Emile Fritsch, 100 fr.; Jaubert, professeur, 6 fr.; Agabriel, professeur, 10 fr.; Michel, professeur, 5 fr.; Casanova, professeur, 5 fr.; Guérillot professeur, 5 fr.; Marchand, professeur, 5 fr.; A. Olivier, vicomte de Sanderval, 20 fr.; Gautier, professeur, 5 fr.; Bailly, professeur, 5 fr.; Marsan, professeur, 5 fr.; Julia, professeur, 5 fr.; Szymanski, professeur, 5 fr.; Muselli, professeur, 5 fr.; Ch. Morel, fabricant de savon, 100 fr.; Coullaud de Vandœuvre, 5 fr.; Lamiral, professeur, 5 fr.; Du Bourguet, professeur, 10 fr.; Gerbe, professeur, 5 fr.; Souquet, professeur, 5 fr.; Bosc, avocat, 400 fr.; Magon, professeur, 5 fr.; Ventre, ancien négociant, 10 fr.; Léon Lavie, adjoint au maire, 400 fr.; Moutet, minotier, 100 fr.; J. Moulin, ancien adjoint au maire, 100 fr.; M^{me} veuve M., 5 fr.; Souscription recueillie à l'Athénée-Méridional, 94 fr.; Delmas professeurs, 3 fr.; Fallot, docteur en médecine, 5 fr.; Devoux, agent de publicité, 5 fr.; Axx, avocat, 5 fr.; Etienne Zafiropoulos, 200 fr.; Docteur Métauxas, 50 fr.; Mén. Zivnia, 20 fr.; D.-A. Frangopulos, 10 fr.; J.-S. Serbos, 20 fr.; G. Angelidès, 15 fr.; Anonyme, 10 fr.; Anonyme, 10 fr.; Olive, Marius, 40 fr.; P. Ekindjoglou, 10 fr.;

- Eustathopulos fils, 10 fr.; A. Ferrier, 10 fr.; Chambellan, 5 fr.; Géorgiadès, 10 fr.; Bottaso, 2 fr.; J. Gazelle, 20 fr.; H. Senex, 2 fr.; Taron et Baron 10 fr.; J. Roubaux, 5 fr.; E. Arnoux, 5 fr.; Raphaël Michel, 5 fr.; Th. Puget, 10 fr.; Jean Bertholet, 5 fr.; P.-P. Nichalopulo, 10 fr.; X. Nicolaidès, 5 fr.; Tékéan frères, 5 fr.; E. Fraissinet, 5 fr.; P.-Y. Caloutas, 5 fr.; A. Fiopoulo, 5 fr.; D. Eustache, 5 fr.; Puget 10 fr.; Ferd. Palin, 40 fr.; I. Capus fils, 5 fr.; J. Tardy, 5 fr.; Un négociant espagnol, 10 fr.; Delapinière, 5 fr.; Boisson Teyssère, 5 fr.; Fay, 5 fr.; Richard, 5 fr.; Durante, 5 fr.; Decamp, 5 fr.; Vassiliadès, 5 fr.; veuve Auguste Salvago, 40 fr.; Michalinudi, 5 fr.; Anonyme, 10 fr.; D.-N. Zouros, 10 fr.; Rozet, 5 fr.; Eugène Karcher, 5 fr.; J. Manite, 5 fr.; Casimr Olive, 5 fr.; Allègre et Guttin, 5 fr.; Ely, 40 fr.; H. Hess, 5 fr.; R. Vigouroux, 5 fr.; Bessède, 10 fr.; Bergon Olivier, 10 fr.; Jh.; Bensimon, 10 fr.; Combes, 10 fr.; Laval, 10 fr.; Audibert-Montel, 40 fr.; Ducros, 5 fr.; G. Gabian, 10 fr.; Giraud aîné, 5 fr.; Clot jeune, 5 fr.; Anonyme, 5 fr.; Esprit Arnaud, 5 fr.; Anonyme, 5 fr.; Vurukzoglou, 5 fr.; E. Delibes, professeur honoraire, 10 fr.; G. Coste, 5 fr.; V. Lagorio, 5 fr.; Calvo, 5 fr.; E. Chauvier, 5 fr.; Ales Tedescho, 5 fr.; J. Bensamon, 3 fr.; Zygomalas, 10 fr.; Anonyme, 5 fr.; Anonyme, 2 fr.; Rolland, François, 2 fr.; H. Almeras, 5 fr.; De Tilsitt, 2 fr.; Paul Bret, 10 fr.; Georges Roche, avocat, 20 fr.; Prove, 1 f. 50; Vessiot, inspecteur d'Académie, 5 fr.; Le Petit Marseillais, 50 fr.; L. Gleyse-Crivelli, 5 fr.; Un anonyme, 4 fr.; Un ami du patriote, 3 fr.; Godefroi, 5 fr.; J.-B. Pourpre, 5 fr.; V. Turbighi, 1 fr.; Anonyme, 1 fr.; Tassy, Antoine, 5 fr.; Maurin, pharmacien, 40 fr.; E. B. 10 fr.; Un groupe d'amis, 32 fr.; Athénée-Méridional (2^e liste), 40 fr.; Huguery, ancien adjoint au maire, 40 fr.
- Total de cette liste..... 2,492 50
Total de la publication..... 19,145 95

STATUE DE LÉON GAMBETTA
Un sculpteur bien connu vient d'exécuter, pour la maison d'objets d'art David, de Paris, une statuette de Gambetta, de 60 cent. de hauteur, qui est un véritable chef d'œuvre

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(38) du 5 Avril 1883.

LES COUPS DE Foudre

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

« Quand tu vois quelqu'un sourire, te caresser du regard, méfie-toi, enfant : on cherche la place où l'on pourra te frapper plus sûrement. Si l'on tend la main vers toi pour implorer du secours, alerte ! c'est un message de mort ; donne de l'argent si tu doutes, mais ferme ton cœur à la pitié ; c'est par la pitié qu'on prend les femmes. Si tu vois un de ces beaux enfants au regard limpide, au sourire ingénu, s'approchant de toi, t'offrant des fleurs, alerte encore ! alerte toujours !
« Le poison est dans le présent qu'on offre ; la mort plane sur toi. »
Ah ! Kerdar que je souffre ! Je n'étais pas faite pour haïr.
La pauvre enfant couvrait son chien de baisers et de larmes.
— Regarde, ami, la nature est si belle, si riante, si embaumée. Que de fois, dans ces heures bénies où tout parle de tendresse, ma main s'est-elle tendue pour serrer une main étrangère ! Que de fois ai-je voulu crier aux

passants : « Ne me faites pas de mal ; j'ai soif d'être aimée ; j'ai soif de confiance ; j'ai soif de loyauté. » Je m'élançais vers eux ; soudain le sceptre hideux de Sforza se dressait sur la route. Une voix intérieure me criait : « Prends garde, la mort accompagne tes pas, elle est dans le sourire qui te salue au carrefour, dans l'offre de service, dans la fleur que tu respirez. »
Ils étaient couchés sous un bosquet d'arbres. Elle pleurait à chaudes larmes, la tête renversée en arrière ; sa chevelure d'or enveloppait comme un long voile.
Kerdar, la voyant pleurer, regardait avec amour cette vierge désolée, cherchant à la ranimer, la léchant doucement.
Au-dessous d'eux, la brise harmonieuse agitait les orangers en fleurs, répandant une pluie de pétales odorants qui couvraient la robe de la jeune fille et dont le parfum pénétrant calmait peu à peu ses nerfs endoloris.

XLIII

L'attachement passionné de Diane pour son chien dépassait tout ce que l'on peut imaginer ; elle soutenait avec un aplomb imperturbable que Kerdar avait une âme. Le prince riait de ses étranges idées, mais il se gardait de la contredire. Son affection, centuplée par la douleur, le rendait clairvoyant.
L'âme de feu de la jeune fille se dévorait dans ce milieu restreint, la vie débordait en

comme vérité, expression, énergie de la pose et comme fini.

Nous en avons reçu un beau spécimen que nous avons exposé dans nos bureaux.

Nous engageons vivement les amis de l'illustre et regretté compatriote, en même temps que les amis de l'art, à venir voir cette belle œuvre, digne de l'artiste M. Gaudez, et du sujet qu'il a si magistralement traité.

Prix : 30 fr. au bureau du Journal.

Les bénéfices de la vente de cette statue seront versés à la caisse de la souscription pour le Monument Gambetta.

Cahors, le 5 Avril.

L'année actuelle, dit le *Rappel*, ne verra pas seulement s'effectuer le renouvellement par moitié des Conseils généraux. Outre l'élection de 1,500 conseillers généraux, il y aura à procéder au renouvellement par moitié des Conseils d'arrondissement de toute la France. Les membres de ces Conseils étant en totalité de 3,490, on voit qu'il y en aura à renommer 1,745. L'élection des conseillers des deux catégories aura lieu le même jour. C'est, en effet, un usage consacré depuis longtemps que de faire simultanément ces deux renouvellements, la durée et la limites du mandat étant les mêmes pour les membres de ces deux séries de corps électifs.

Il y a lieu de remarquer, en outre, que, dans la plupart des départements, ce ne sont pas les mêmes cantons qui auront à élire leurs conseillers généraux et d'arrondissement, de sorte qu'on peut dire que c'est le corps électoral presque tout entier qui sera appelé aux urnes avant le mois d'août prochain.

Cette consultation du suffrage universel aura

elle, sa nature ardente menaçait de rompre les dignes que son éducation virile lui imposait. Il lui fallait un aliment qui la détournât de cette existence de craintes, de mystères perpétuels, son chien le lui offrait ; c'eût été folie de briser son rêve !

En vain le philosophe Schikler voulut-il lui prouver par A plus B que les chiens sont des êtres d'instinct et non d'intelligence, elle lui tenait tête avec cette cranerie qui était le fond de sa nature.

Un jour qu'ils étaient seuls avec Kerdar, dans la bibliothèque, se sentant d'humeur batailleuse, elle interpella le savant.

— J'aime mieux te le dire tout de suite, Schikler, tu ne parviendras pas à me convaincre. Je te soutiens, moi, que mon chien a une âme. C'est une intelligence.

Schikler se mit à rire et répondit d'un ton protecteur.

— Ma chère enfant, je considère comme une faiblesse d'aimer les animaux ; c'en est une plus grande encore de les élever jusqu'à nous en leur octroyant une intelligence qu'ils n'ont pas.

— Tiens, tu me fais pitié ; tu crois être très fort ; l'orgueil t'aveugle.

Tu es un descendant des hommes de la caverne de Platon. Placés au fond d'une grotte, la face tournée contre le mur, une obscurité profonde les enveloppait de toutes parts. Au dehors, le soleil inondait de rayons étincelants la nature entière, faisant sourdre la vie dans les recoins les plus cachés.

très certainement un caractère politique, car si les Conseils généraux et d'arrondissement n'ont pas d'attributions politiques proprement dites, on sait que les membres de ces assemblées sont électeurs sénatoriaux de droit et que, dès lors, les considérations politiques interviennent nécessairement dans leur élection.

Mais l'année prochaine verra un mouvement électoral encore plus considérable s'il est possible. Il y aura lieu, en effet, de renouveler intégralement les Conseils municipaux des 36,075 communes de France, ce qui correspond à l'élection de 480,000 conseillers municipaux en totalité. Les Conseils municipaux ont, en effet, un mandat d'une durée de trois années. Le dernier renouvellement, date de janvier 1881. Le prochain devra se faire par suite, dans la première semaine de janvier 1884.

Revue des Journaux

La République française :

La République française justifie l'état-major des attaques dont il a été l'objet à propos des manœuvres de cavalerie et demande si la campagne dirigée contre le général de Galliffet n'a pas été inspirée par une jalousie mesquine et si elle ne provient pas d'un milieu hostile à nos institutions républicaines.

La Justice :

La Justice pense que le général Thibaudin, ministre, en vertu des braves unanimes de la majorité républicaine, ne peut, non-seulement fléchir, mais même se démettre. C'est devant la Chambre qu'il est responsable, dit-elle, c'est devant la Chambre que cette question doit revenir.

Le Soleil :

Le Soleil, sous la réserve que la loi sur les récidivistes n'aura rien de politique, reconnaît que cette loi est de la dernière urgence. Elle est d'autant

Tout devenait parfum, tout parlait d'amour sous l'influence de cet astre radieux.

Les malheureux ne voyaient rien. Forts des ténèbres qui les environnaient, ils niaient énergiquement que la lumière existât.

Es-tu sûr de n'avoir pas un pied dans cette caverne, Schikler? Es-tu sûr de n'avoir pas été deviné par Platon?

Schikler regardait la jeune fille avec ironie.

— Continuez, Diane, puisque Dieu a mis en votre âme une étincelle de son esprit, daignez éclairer un pauvre savant, frappé selon vous d'aveuglement.

Diane secoua sa jolie tête et dit du bout des lèvres :

— Tu es dévoré, ami, par une bête terrible ; je veux te la décrire et faire passer en ton cœur la terreur qu'elle m'inspire.

Schikler fut pris d'un effroi comique.

— Perdez-vous l'esprit, Diane? Voyagez-vous au pays de la légende?

Diane le regardait ; un beau sourire animait son visage.

— Non, docte savant, je ne perds pas l'esprit ; je ne voyage pas au pays de la légende. Avoue-le pourtant, ce serait un gracieux voyage à entreprendre pour un esprit muré comme est le mien dans une vieille mesure.

A suivre.

plus utile, ajoutez-il, d'autant plus urgente que le récidivisme monte.

Les journaux du soir s'occupent du discours de M. Ferry sur les manuels d'instruction civique.

Le Français constate que le ministre a avoué que ces livres n'avaient encore été l'objet d'aucun examen.

Le même journal trouve étonnant que l'on répande de confiance des livres dans les écoles et que l'on condamne le clergé qui les blâme.

Le Temps :

Le Temps regrette que M. Ferry ait pris trop vivement la défense des manuels d'instruction morale. Il craint que certains passages de son discours ne soient pas de nature à amener l'apaisement désiré.

L'Union :

L'Union dit que le discours de M. Ferry revenant sur les droits de l'enseignement civique et moral viole la neutralité de l'école.

Informations

Le conseil des ministres s'est réuni mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. Trois ministres étaient absents : M. Martin Feuillée, garde des sceaux, ministre de la justice; M. Tirard, ministre des finances, et M. Méline, ministre de l'agriculture.

M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, a communiqué les dernières nouvelles reçues du Tonkin.

Après avoir pris connaissance de ces nouvelles, le conseil a été d'avis qu'il convenait de demander aux Chambres, dès la rentrée, les crédits nécessaires pour l'occupation de certains points stratégiques du Tonkin.

Le ministre de l'intérieur a également communiqué les dépêches des préfets signalant les incidents qui ont marqué l'ouverture de la session des conseils généraux.

Il en résulte que sur vingt-huit conseillers, trois seulement : ceux du Rhône, des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault, ont émis des vœux en faveur de la révision.

La discussion s'est ensuite portée sur la circulaire du 28 mars 1883, par laquelle le général Thibaudin a rapporté la décision du 31 mai 1882, qui avait conféré au général de Galliffet la direction des manœuvres de cavalerie sur la frontière de l'Est.

MM. Jules Ferry, Waldeck-Rousseau et Challemel-Lacour ont critiqué vivement la circulaire du 28 mars, rappelant que, quelques jours avant l'apparition de cette circulaire, une discussion avait eu lieu à ce sujet dans un conseil de cabinet et que la majorité des ministres avait paru favorable au maintien du général Galliffet à la direction des manœuvres de cavalerie.

M. Jules Ferry a même reproché à M. Thibaudin, d'avoir paru déférer aux sommations de la presse intransigeante.

Le ministre de la guerre a répondu qu'il entendait garder seul la responsabilité de ces résolutions au point de vue purement militaire et technique.

M. Thibaudin s'est retiré après ces déclarations, affirmant qu'il était prêt à donner sa démission plutôt que de rapporter sa circulaire du 28 mars dernier.

— Le XIX^e Siècle croit savoir que le gouvernement a l'intention de faire donner le chapeau de cardinal à Mgr Bellot des Minières, évêque de Poitiers, dont la candidature pour l'archevêché de Bordeaux est définitivement écartée.

— Le Voltaire annonce que M. Tirard sera de retour à Paris, samedi prochain, 7 avril et assistera au conseil des ministres qui se tiendra ce jour même à l'Élysée.

— M. le président de la République a reçu M. le baron de Courcel, ambassadeur de la République française en Allemagne. M. de Courcel part demain pour rejoindre son poste.

— M. Raynal a ajourné son voyage à Calais, afin de terminer cette semaine les négociations entamées avec les compagnies de chemins de fer. Il n'a vu encore que les présidents des conseils d'administration des lignes du Nord et P. L. M.

M. Raynal verra incessamment les présidents des autres compagnies.

— Le Sémaphore, de Marseille, croit savoir

que M. Zévort, directeur de l'enseignement secondaire, ira prochainement à Marseille pour étudier la question du classement hors cadre du Lycée et celle de la création d'un lycée de filles dans cette ville.

— On dément la nouvelle publiée par un journal belge, suivant laquelle le gouvernement aurait enjoint au duc d'Aumale de désavouer le bruit de sa candidature au Sénat.

Autun, 2 avril.

Une explosion de dynamite a eu lieu cette nuit au château du Plessis.

Il n'y a eu que des dégâts matériels.

New-York, 2 avril

Le journal l'Iris World, organe des fénians américains continue à prêcher la politique de la dynamite, et il constate que la dynamite, en dépit des forces militaires navales de l'Angleterre, saura donner aux opprimés le moyen de se venger de leurs oppresseurs.

Londres, 2 avril

La Gazette de Saint-James apprend que les fénians et autres conspirateurs Irlandais ont envoyé récemment des paquets de linge infectés de petite vérole aux femmes de plusieurs ministres.

On lit dans le Constitutionnel :

« M. le duc d'Aumale n'a pas encore quitté la France; mais on annonce que son départ ne saurait tarder plus de quelques jours.

« La doc d'Aumale a quitté lundi Chantilly pour se rendre à Baovais, où il va présider la session du conseil général.

On lit dans le Figaro :

« M. le duc d'Aumale a quitté jeudi ses fonctions de directeur de l'Académie française, qui prenaient fin ce jour-là. Il a fait ses adieux à ses collègues, en leur annonçant son prochain départ pour la Sicile. En même temps il a déclaré qu'il considérait le mouvement orléaniste qu'on essaie d'organiser comme une manœuvre dirigée contre lui. »

Le Progrès militaire donna le résumé qui suit de l'arrêté que vient de prendre le ministre de la guerre, au sujet des manœuvres de cavalerie :

« Le ministre de la guerre a arrêté, le 29 mars, les dispositions suivantes qui modifient les circulaires du 24 janvier et du 12 mars, et le projet d'instruction sur les inspections générales :

« 1^o Chaque groupe des divisions de cavalerie qui manœuvreront au mois d'août au camp de Châlons et à Chartres sera commandé par le plus ancien des divisionnaires des deux divisions réunies.

2^o La reconnaissance sommaire de la zone entra Montmédi et Lunéville, et l'exercice de cadres de la division prescrit pour le 31 mai n'auront pas lieu ;

3^o L'inspection générale de l'École de Saumur sera passée par M. le général de division, président du Comité de cavalerie; celle du manège de l'école supérieure de guerre, par M. le général de division, président du Comité d'état-major; et celle de la section de cavalerie de l'école de Saint-Cyr par M. le général de division inspecteur de cette école. »

Encore les anarchistes

Le parquet de Mâcon a été avisé que des lettres de menaces recommençaient à être envoyées aux personnes les plus honorables du département qui ont figuré comme témoins dans l'affaire de Montceau-les-Mines.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Inauguration des cours d'escrime et de Gymnastique.

La Société des Sauveteurs du Lot avait organisé, dimanche dernier, une fête toute patriotique. Elle inaugurait les cours d'escrime et de gymnastique dont elle a pris la généreuse et louable initiative.

C'est dans la salle des assises de l'ancien Palais de justice qu'a eu lieu cette inauguration. Une nombreuse assistance se pressait dans la vaste salle qui n'a pu contenir tous ceux qui avaient répondu à l'appel de la Société des Sauveteurs.

La séance était présidée par M. le Préfet du Lot. On remarquait aux côtés de l'administrateur du département, M. le colonel Tarayre, M. le Trésorier général, MM. Viguier et Lappara, conseillers de préfecture, plusieurs officiers et divers fonctionnaires. Enfin, la présence de quelques dames contribuait à augmenter l'éclat de cette fête.

Dès l'ouverture de la séance, M. Guiraudies-Capdeville a prononcé un discours dans lequel il a exposé brièvement le but que se proposait d'atteindre la Société des Sauveteurs par l'institution des cours d'escrime et de gymnastique. Le langage simple et patriotique de l'excellent président de la Société des Sauveteurs, a soulevé les applaudissements de l'assemblée.

M. Graux, préfet du Lot, a pris ensuite la parole. Il a remercié la Société des sauveteurs; il a expliqué que, par les exercices du corps, joints à ceux de l'esprit, on formerait une génération de soldats toute prête pour la revanche.

Les paroles de M. le Préfet ont été couvertes d'applaudissements. Elles méritaient de recevoir un semblable accueil parce que M. Graux s'était exprimé avec calme, avec modération et avait rencontré des pensées libérales, patriotiques et un langage d'une mâle éloquence.

Après le discours de M. le Préfet, ont commencé les divers exercices : les spectateurs ont remarqué et apprécié les assauts d'escrime, les exercices au trapèze, aux anneaux, à la barre fixe et aux barres parallèles.

Commencée à 4 heures, la fête d'inauguration s'est terminée à 5 heures 1/2. Durant les intervalles des exercices, une quête au profit des cours de gymnastique a été faite par M^{mes} Graux, Sirech et Relhié.

Nous devons ajouter que la Lyre cadurcienne a charmé l'auditoire en exécutant brillamment des morceaux de choix qui prouvent que M. Combes dirige avec éclat et succès cette sympathique Société.

EXAMEN POUR LE BREVET SUPÉRIEUR.

Inscrits, 7. — Présents, 5. — Reçus, 4. MM. Bédos; Brouqui; Delbouis; Verdy.

Le modèle du monument à élever à Gambetta, a été laissé provisoirement, par M. Falguière, à la disposition de la municipalité. Il est exposé dans une des salles de la Mairie, où le public sera admis à le visiter dimanche prochain, de deux à cinq heures.

Des médailles viennent d'être décernées à plusieurs citoyens à raison de leur courageuse conduite en Egypte dans la période insurrectionnelle de juin à septembre 1882. Nous remarquons le nom d'un enfant du Lot, M. Barrière, originaire de Souillac, ingénieur mécanicien, à Alexandrie, qui a obtenu une médaille d'or de 1^{re} classe. Le Journal officiel dit que M. Barrière n'a pas cessé, malgré les périls de la situation, de rester à la tête du service des eaux qui alimentent la ville d'Alexandrie.

Depuis huit jours, le ministre des finances a fait donner des instructions à tous les percepteurs, pour faire rentrer immédiatement, au Trésor, toutes les sommes dues par les contribuables.

LES HIRONDELLES

On signale de divers côtés l'arrivée des hirondelles. Les pauvres oiseaux sont accueillis partout par les giboulées et par un froid glacial qui doit leur faire regretter le ciel clément qu'ils ont abandonné trop tôt.

Terrible catastrophe

Un grave et terrible accident s'est produit hier matin, à Manarval, dans les forges de la Haute-Marne, près St-Dizier. Une chaudière

verticale a fait explosion à huit heures du matin au moment où tous les ouvriers, ayant fini de déjeuner, se remettant au travail.

L'explosion a été formidable, l'eau et la vapeur de la chaudière se répandent de tous côtés, les briques du revêtement sont lancées dans toutes les directions.

La partie supérieure de la chaudière est projetée à travers le toit, dont elle emporte en partie les briques du revêtement et brise les poteaux qui soutenaient le toit.

Tout s'effondre sur les ouvriers qui, aveuglés par la vapeur dégagée de la chaudière, n'ont ni la possibilité ni le temps de se sauver.

Les foyers de puddlage qui sont soudés au massif de la chaudière, sont projetés au loin et deviennent de terribles agents de destruction.

Le chiffre connu des victimes s'élève à 96, dont 31 morts.

AVIS AUX OUVRIERS

Il n'y a pas d'habitude plus mauvaise que celle de boire de l'eau-de-vie à jeun.

Ce liquide, qui, dans le cas, serait bien mieux dénommé eau de mort, se trouvant directement en contact avec la muqueuse de l'estomac, la brûle et ne tarde pas à la rendre gravement malade.

Il est facile de comprendre ce qui se passe dans ce viscère. Si l'on prend une gorgée d'eau-de-vie et qu'on la laisse pendant quelques minutes dans la bouche, ou qu'on se gargarise un tant soit peu, on ne tarde pas à rejeter cette eau-de-vie, car elle brûle fortement la bouche et la langue.

Or, il n'y a pas la moindre différence entre la moqueuse qui tapisse l'estomac; et si l'eau-de-vie brûle fortement la première, elle brûle aussi fortement la seconde, quand la force du liquide n'est pas amoindrie par la présence d'aliments; mais n'en buvez jamais à jeun car, si vous ressentez pendant quelques heures une excitation ou une vigueur nouvelle, ce ne sera qu'aux dépens de votre santé, qui ne tardera pas à décliner et qui abrègera votre vie après vous avoir procuré de vives douleurs.

EXPLOSION EN RADE DE BORDEAUX

Un affreux accident s'est produit hier à Bordeaux, vers une heure, au quai de la Bourse, sur un bateau à vapeur de Donkerque, le Nord, qui opérait son déchargement.

Les manœuvres allaient leur train, quand tout à coup une explosion s'est fait entendre avec l'éclat d'une décharge d'artillerie. En même temps, un fracas de tonnerre ébranlait l'avant du navire et jetait l'épouvante parmi l'équipage; on entendait grincer les ferrures, craquer les boiseries, gronder la vapeur. Telle avait été la violence de la commotion, que deux matelots, passant près du roufle de la cheminée, avaient été projetés contre le poste du mécanicien.

Quand on a pu descendre, un spectacle horrible s'est offert aux regards. Un homme gisait sur le palier de la chambre du chauffeur, renversé au milieu de débris, le visage défiguré, les vêtements en lambeaux, donnant le sang par dix ouvertures, déjà mort.

C'était le malheureux chauffeur que l'explosion avait surpris, que la vapeur avait brûlé vif, que les fers et les bois brisés avaient mutilé dans leur chute. Détail affreux, les chairs se détachaient à chaque contact.

FOIRE DE CAHORS, DU 2 AVRIL 1883.

827 paires de bœufs ont été amenés sur le champ de foire, les gras destinés à la boucherie se sont vendus au prix de 35 à 40 fr. les 50 kil. poids vifs; les bœufs de travail ont été vendus de 420 à 1,080 fr. la paire, suivant leur grosseur. 2,865 moutons ou brebis ont été vendus de 18 à 40 fr. la pièce selon leur qualité; ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 55 à 65 centimes le kil. poids vif. 465 petits cochons se sont vendus de 20 à 60 fr. pièce, selon grosseur. Les gras destinés à la charcuterie se sont vendus de 45 à 50 fr. les 50 kilos poids vifs, à la dernière foire ils se sont vendus de 48 à 55 fr. les 50 kil. Il y avait 38 chevaux, 10 mulets et 9 ânes.

Beaucoup de monde sur les marchés; les transactions ont été importantes sur le commerce

des bestiaux en général.

Pas de vols ni accidents à signaler. Grâce à la vigilance de la gendarmerie et de la police de notre ville, nous n'avons pas eu encore à déplorer de panique sur nos champs de foire.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	589 hec.	399 hec.	19 ⁵⁰ l'hec.
Mais	310 —	275 —	11,87

Le blé a subi une hausse de 0,81 c. sur la dernière foire; le maïs est également en hausse de 0,42 c.

Un chemin de fer à air comprimé va relier Royan avec Pontailiac: la ligne suivra le bord de la mer et sera un véritable chemin de corniche.

La gare sera placée près de la petite plage de Foncillon.

Cette plage, cet été, sera rendue aux ébats des baigneurs, par suite de l'abandon irrévocable des grands projets du port, projets qui, comme l'on sait, ont eu malheureusement pour le joli site de Foncillon et les promenades qui l'environnent, un commencement d'exécution.

Ce chemin de fer miniature desservira les couches du Chai, du Pigeonnier et de Pontailiac. On parle même de le prolonger jusqu'à Saint-Palais et la grande Côte.

OMELETTE AU JAMBON.

Il existe dans les départements du Midi un vieil usage qui consiste à manger, le lundi de Pâques, une omelette au jambon. Cet usage, paraît-il, remonte à Charlemagne, et voici comment on en raconte l'origine:

A cette époque, Guillaume, premier seigneur d'Aquitaine, qui plus tard devint un saint et se retira dans un cloître, donnait à ses sujets l'exemple de la plus grande austerité. Personne en carême ne pratiquait l'abstinence avec autant de rigueur que lui. Il ne se privait pas seulement de viande, mais il s'abstenait même de manger des œufs pendant quarante jours, action d'autant plus méritoire qu'il avait une véritable passion pour les œufs. Il en avait une non moins grande pour le jambon.

Une année, au commencement de la semaine sainte, le moine attaché à son service et qui lui faisait la cuisine, le trouvant extrêmement pâli par les macérations, lui dit:

— Courage, mon maître, vous serez dédommagé à Pâques.

— Vous ne me dédommageriez pas lui dit Guillaume, si vous, ne trouvez un moyen, ce jour-là, de me faire manger à la fois mes deux plats favoris: des œufs et du jambon.

Le moine cuisinier resta embarrassé pendant la semaine sainte, mais le samedi il avait trouvé le moyen de satisfaire Guillaume. Il avait trouvé l'omelette au jambon, dont il régala au temps voulu son seigneur et maître.

Très belle définition de l'AMITIÉ, par le P. Monsabré:

Pour représenter une idée, un sentiment nous cherchons des signes; « Une idée vous tourmente, dans le silence du cabinet ou sur un chemin solitaire, vite, votre plume ou votre crayon, autrement vous la perdriez. Vous écrivez une phrase, c'est-à-dire une suite de courbes et de jambages, pas toujours très harmonieux, et vous voilà content; car, sous ce petit signe, sous ce vêtement de pauvre apparence et de forme heurtée, une idée, une grande, noble et féconde idée peut-être, vit et palpète. La phrase que vous avez écrite est le sacrement de votre idée, vous y retrouverez dans dix ans ce que vous avez pensé aujourd'hui. »

Voilà pour l'idée; passons au sentiment: « Vous vous glorifiez d'avoir des amis, et j'aime à croire que vous en êtes dignes. Mais ces amis, à quoi les reconnaissez-vous? Aux banales salutations que l'on distribue, de côté et d'autre, dans le monde? A cette grimace stéréotypée, sous laquelle les gens comme il faut déguisent l'imperturbable sang-froid de leur âme indifférente? »

Non, messieurs, non pas ainsi; vous reconnaissez vos amis aux généreux services par lesquels s'exprime leur dévouement; aux chaleureux témoignages qui sont le langage du cœur et, entre tous, à cette franche étreinte que nous

appelons si naïvement et si profondément une poignée de main.

Si vous avez fait de ce témoignage une chose vulgaire et sans portée, c'est à tort, messieurs.

Une poignée de main est un signe plein de mystère, une prise de possession, un acte de propriété qui fait tressaillir les cœurs sincères: Une poignée de main veut dire: « Tu es mon ami, et je suis à toi, comme tu es à moi; mon cœur est dans ton cœur, comme ta main est dans ma main; nos deux âmes s'étreignent et se serrent comme s'étreignent et se serrent nos deux mains.

« Nos deux mains vont se quitter, parce que le devoir nous appelle, toi à droite, moi à gauche; mais nos deux âmes demeureront ensemble parce qu'elles se sont données dans un sacrement. »

La poignée de main est le sacrement de l'amitié.

VARIÉTÉS

LA COUR DES AIDES DE CAHORS
1642-1663 (1)

TARIF DE LA GÉNÉRALITÉ

Sur lequel les impositions doivent être faites.

ÉLECTION DE MONTAUBAN

Composée de 83 Communautés qui comprennent 1301 feux 5 belugues.

Par J. BAUDEL. (Suite)

	feux	belugues
Albenque (l')	14	67 2/4
Auty	6	40 2/4
Bach	6	40 1/4
Barthe (la)	11	99 1/4
Bastide de Pene (la)	3	78
Bastide Marsa (la)	3	62 1/4
Bazerac	7	54 2/4
Beauregard	8	41 3/4
Belfort	21	49
Bellegarde et la Bastide	3	80 3/4
Belmont	5	17 2/4
Belmontet	5	34 2/4
Bias (le)	15	34 2/4
Bioule	26	46 1/4
Blanzac	4	43 2/4
Boudou	6	39 2/4
Bruniquel	22	31 3/4
Capelle-Livron (la)	8	53 3/4
Capelle St Paul (la) d'Espis	4	42 2/4
Cas	4	32 2/4
Caussade	70	95
Caylux	59	0 1/4
Cayrac	4	68 2/4
Cayriech	5	37 1/4
Cazals	3	51
Conquots	5	20 2/4
Courondes	3	80 3/4
Espinas	8	41
Fontanes et St-Sever	5	37 1/4
Françoise (la)	45	47
Genebrières	5	34 2/4
Honor de Cos (l)	37	7 1/4
Honor vieille (l) de Revel	28	35 3/4
Jambousse	1	60 3/4
Lavaurette	10	72
Léojac et Fargues	4	68
Lesparre	4	0 1/4
Limogne	7	58 2/4
Loubejac	3	2
Loze	7	55 2/4
Malause	4	6 1/4
Mirabel	23	54
Moissac	81	41
Molières	39	1 1/4
Mondoumerc	9	68
Montalzat	23	96
Montastruc et la Roque Marès	4	3 3/4
Montauban	168	37
Montclar	31	55 2/4
Montesquieu	17	25 1/4
Montfermier	3	20 1/4
Montpezat	50	36 2/4
Montricoux	21	3 2/4
Mordaigne	3	6 2/4
Mouillac	2	84
Negrepelisse	35	26
Pechourde	3	57 1/4
Piac	4	42 3/4
Penche (la)	4	6 2/4
Piquecos	6	89 2/4
Promilhanes	8	40
Puycornet	9	19 3/4
Puygaillard	11	89 2/4
Puy la garde, Vialars et la Batude	32	91 2/4
Puylaroque	39	89 3/4
Réalville et St Vincent	32	45 2/4
Saillac	5	20
Sainte Alausie	—	79 1/4
S. Crapasy	1	7 1/4
S. Etienne de Tulmont	7	9
S. Génies	2	28
S. Jean de Laur	7	58 2/4
S. Marc	1	6 2/4
S. Martin de Salvagnac	5	37 1/4
S. Projet	18	18 3/4
S. Paul d'Elburgues	3	25 3/4
S. Vincent de l'Espinasse	4	42 2/4
La Salvetat	4	0 1/4
Sauveterre	14	68
Septfons et St Cirguet	22	85 3/4
Soulié (lou)	3	58 1/4

Varayre	5	25 1/4
Vaylats	4	0 2/4
Villemade	7	62 2/4

ÉLECTION DE CAHORS

Composée de 204 communautés qui comprennent 1328 feux 42 belugues 2 quarts.

Abbaye-Nouvelle (l')	1	1
Arcambal	—	99
Arques (los)	6	79 2/4
Artix	4	89
Aucastels	6	99 2/4
Aujols et lous Camps	3	68 2/4
Bagat	3	54 2/4
Bas (le) et Anglars	7	28 3/4
Bastide-Luzech (la) et Ste Cayrouse	3	78 2/4
Bastide-Marnhac (la)	9	55
Béars et Bouziès	3	67 2/4
Beumat	5	6
Belaye	10	14 1/4
Belcayre	7	33 1/4
Boisse	1	51 1/4
Boissières	3	77 2/4
Borie-Geniès (la)	—	91
Bouffie (la) et la Magdelainé	7	51 3/4
Bouigues (las)	2	53 2/4
Boulac	3	78 2/4
Boulve (le) et Creissens	6	57 1/4
Bourg de Visac (le)	2	93 2/4
Boutayrac	—	25
Brassac	13	91 3/4
Berganty	1	43 2/4
Breil (le), Caminel et St Amans	6	8
Brouelles	3	79 2/4
Burgade (la)	2	96 2/4
Cabanac et Mauroux	7	20 3/4
Cabanès (las)	5	90
Cabreretz	5	98
Caillac	6	82 1/4
Calamane	7	40 3/4
Calès	3	2 2/4
Calvayrac	1	85 2/4
Calvignac	4	85
Cambayrac	4	88
Canongès (lous)	—	99
Caors	117	4
Capelle-Cabanac (la)	4	67
Capelle-Fajolles (la)	5	—
Carnac	5	—
Castelfranc	4	87
Castelnau	42	1 1/4
Cathus, Salvezou et Graudenes	12	30 1/4
Cayre (le)	2	53 2/4
Cazals	6	99 2/4
Cazes	1	31 1/4
Cenac	2	2 2/4
Cenevières	3	28 2/4
Cezac	2	53 2/4
Cieuras	2	92 2/4
Clauzels (lous)	1	95 2/4
Concourès	7	57 3/4
Cornus	3	13 2/4
Costerauste	1	51 1/4
Cours et Gironde	4	95
Craissac	6	72 1/4
Cras	6	8
Cregols et Tregous	1	11 1/4
Cremps	2	45 2/4
Degagnac	15	25
Degagnazès	—	49
Douelle et Cessac	7	47 1/4
Duravel	25	53
Durfort	6	67 1/4
Escayrac	3	71 2/4
Espère	3	99
Fages	2	53 2/4
Fargues, Farguetes, Bouvilla et Mascayroles	5	49
Fauroux	7	57 3/4
Ferrières le grand	2	53 2/4
Ferrières le petit	—	51
Flaugnac	18	90 3/4
Flaugeac, Pujol et Pissepourcel	1	79 2/4
Flouressas	3	26 2/4
Fontade (la)	3	2 2/4
Fraissinet-Gelat	4	11 3/4
Fraissinet-Gourdonnès	7	57 3/4
Fraucoulès	5	6
Galessie	3	71 2/4
Garde (la)	2	76 2/4
Gigouzac	3	79 2/4
Gindou	2	65 2/4
Ginoillac	2	90 2/4
Goujounac	4	96
Gourdon	29	92
Granéjous	2	95 2/4
Grézels, la Coste et Lalaurie	5	95
Herm (l')	2	2 2/4
Hospitalet (l')	2	84 2/4
Junies (les)	5	0
Lauzerte	53	48 3/4
Linas	3	2 2/4
Loupjac	2	52 2/4
Lugagnac	1	40 2/4
Luzech, Camy et Caix	19	83 2/4
Luzies	3	2 2/4
Marmignac	7	57 3/4
Martinac	1	83 2/4
Mascla	4	87
Masse (la)	1	91 2/4
Maxou	3	79 2/4
Mechmont de Guerre	3	2 2/4
Mercuès	3	71 2/4
Miramont	7	57 3/4
Monbarla	3	79 2/4
Monclara	4	87
Moncuq	26	11 3/4
Mondenard, Lauture et Cazillac	23	90 3/4
Montfaucon	11	2 2/4
Mongesti	3	77 2/4
Montagaudet	5	6
Montamel	3	79 2/4
Montat (le)	5	7
Montlauzun	7	57 3/4
Mothe Cassel (la)	5	6

(1) Extrait de l'Annuaire du Lot 1883.

(A suivre)

Dernières Nouvelles

Paris, 4 avril.

Le général du génie Prévost, est mort.

M. de Lesseps et la mission des entrepreneurs de la mer intérieure africaine, sont arrivés à Biskara, ils ont considéré la réussite comme certaine.

M. de Lesseps repartira demain pour Paris.

La réunion anarchiste de la salle de Rivoli, a voté un blâme contre les bourgeois, le gouvernement, M. Joffrin et M. Rochefort.

Sur la demande du Parquet Belge, M. Philippart a été arrêté hier à Paris, sous l'inculpation de falsification d'écritures.

La Belgique demande l'extradition.

Le mouvement administratif qui paraîtra à l'Officiel, vers la fin de la semaine, comprendra la mise en disponibilité de cinq préfets, savoir:

MM.

- Demangeot, préfet de l'Aveyron;
- Maréchal Lebron, préfet de Loir-et-Cher;
- Bosso, préfet de l'Aude;
- Danican-Philidor, préfet des Basses-Alpes;

Bourse de Paris.

Cours du 5 Avril.

Rente 3 p. %	80.35
— 3 p. % amortissable	81.50
— 4 1/2 p. %	110.30
— 5 p. %	114.45

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 3 avril 1883

La double liquidation s'est faite avec des reports plus élevés que précédemment, mais sur presque toutes les valeurs, encore inférieures au revenu des titres reportés; les acheteurs des titres de 5 0/0 ont d'un mois à l'autre, subi une perte de 4 50; la spéculation à la hausse sur le 3 0/0 a été moins éprouvée. Nos rentes qui avaient fléchi en liquidation, se sont relevées aujourd'hui, le 5 0/0 à 114 60, le 3 0/0 à 80 45, l'amortissable à 81 30. Il y a hausse sur le 5 0/0 italien à 91 45, et sur le Suez à 2,675.

Les autres valeurs ont un marché des plus calmes: la Banque de France a reculé à 5,360, le Foncier à 4,340, la Banque de Paris finit à 1,050, le Lyon à 1,570, le Midi à 1,130, le Nord à 1,885, l'Orléans à 1,271, le Gaz à 1,505, le 5 0/0 Turc à 12 15, l'Unifiée égyptienne à 881, la Banque ottomane à 761.

Les actionnaires de la Société anonyme Thé Anglo Universal Bank sont invités à toucher une seconde répartition de 10 francs par action de leurs titres, par M. Edmond Moreau avocat, liquidateur judiciaire, rue du Pont-Neuf, 22, à Paris. Ceux des actionnaires qui n'ont pas encore encaissé la première répartition de 25 fr. par action sont priés de la faire toucher dans le plus bref délai.

Le Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Midi a décidé qu'il proposerait à la prochaine assemblée générale des actionnaires de fixer à 40 francs le chiffre du revenu par action pour l'exercice 1882.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du 3 avril courant, et par exploit de M^e Philippe Combelles, huissier à Cahors, en date du trois avril aussi courant, la dame Antoinette-Jeanne Valet, sans profession, épouse du sieur Joseph-Augustin Belmont, propriétaire, habitante et domiciliée du lieu de Gagnoulat, commune de Goujounac, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Elle a constitué M^e Scipion Delbreil, avoué près ledit tribunal.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le quatre avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

LE VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelnuovo, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PERCLER, Instituteur à Eynangas (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

dadyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,623. — Avignon. La Revaléschiere du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 41.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revaléschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 24 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIERE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal de voyages.* — Sommaire de la 1160^e livraison (31 mars 1883). — Exploration du Haut Niger, par M. le commandant Gallieni, de l'infanterie de marine. — 1880-1881. — Texte et dessins inédits. — Quinze gravures de Riou, A. Sirouy, Taylor et E.

Ronjat. — Bureaux à la librairie Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. *Sommaire de la 539^e livraison (31 mars 1883).* TEXTE : La peau du tigre, par Louis Rousselet. — L'araignée et sa toile, par M^{me} Cazin. — Les Nouvelles-Hébrides, par Et. Leroux. — Cloches et sonneries, par M^{me} de Vilt née Guizot. — Les deux tir, par Frédéric Dillaye. — Dessins : Tofani, Bellecroix Hadamard, E. Zier, Kauffmann. — Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE. *Journal Universel d'Électricité.* — Sommaire du numéro du 31 mars 1883. — Bureaux, 51, rue Vivienne, Paris. — Les deux flux de l'énergie d'induction (2^e article); Th. du Moncel. — Les freins électriques (4^e article); L. Regray. — L'histoire de la télégraphie électrique (5^e article); Aug. Guéroul. — Applications de l'électricité à la manœuvre des signaux sur les chemins de fer (3^e article); M. Cossmann. — Bibliographie : L'électricité comme force motrice, par le comte Th. du Moncel et M. Frank Gerlady; E. Mercadier. — Résumé des brevets d'invention; D^r Camille Grollet. — Correspondance : Lettre de M. Marcellac. — Faits divers.

Un docteur et professeur distingué disait : « LE FER est l'ami de l'homme. » En effet une certaine quantité normale de cet élément est nécessaire à la bonne constitution du sang et au fonctionnement régulier des organes. — LE FER BRAVAIS est la préparation dont l'usage correspond le mieux à ces besoins.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT DIJON. *N'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.* MÉDAILLE D'OR, 1875. — Chez tous les Papeteriers.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co 56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMILINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur éducation.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr. 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXCELLENTE OCCASION
A céder le *Dictionnaire universel* de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

NOUVEAUTÉS. — DRAPERIES. — TOILES.

MAGASIN DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

P. BOI

CAHORS. — 12, rue de la Liberté et rue des Élus, 7. — CAHORS.

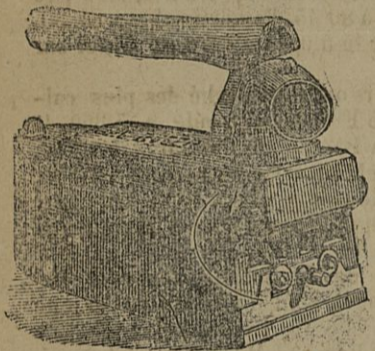
Cette MAISON se recommande aux personnes désireuses d'acheter réellement bon marché; n'ayant ni loyer, ni commis à payer et peu de frais généraux à supporter et faisant ses achats *directement* avec les meilleures fabriques, la MAISON BOI peut livrer ses marchandises à 25 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

Grand choix

de Toiles pur chanvre, Toiles blanches et crémees. — Linge de table. — Mouchoirs de poche. Couteils. — Etouffes pour meubles. — Couvertures. — Duvet pour Edredons. — Trouseaux et Layettes, etc., etc.

Grand choix

de Nouveautés pour Robes, tentes nouvelles. — Velours, Soirées. — Articles pour Deuil. — Châles, Flanelles. — Beau choix de Draperies pour Costume de dames, hommes et enfants. — Draps et Mérinos pour soutanes. — Corbeilles de mariage, etc., etc.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS : **Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné** 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

HAFFNER PIERRE
Médailles d'Or à l'Exposition Universelle de 1878 et Bordeaux 1882
12 & 14, Passage Joffroy, PARIS
COFFRES-FORTS tout en FER
ENVOI FRANCO DESSINS ET PRIX-COURANTS

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE DE CAHORS
ESCROUZAILLES PHARMACIEN
Successor de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Étranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 24 mars 1883

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1882, a eu lieu le 24 mars 1883, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes généraux et des comptes de dépôt en 1882 : Mouvement général de la Caisse, 12,317,686,482 fr. 06 c.; du Portefeuille 6,260,859,110 fr. 95 c.; des comptes de chèques 3,698,540,237 fr. 13 c.; coupons encaissés. 242,994,855 fr. 22 c.; ordres de Bourse au comptant, 776,686,199 fr. 26 c.

Les comptes de chèques sont au nombre de 46,354, en augmentation de 771 comptes; leur solde au 31 décembre 1882, set de 135,227,943 fr. 34 c.; au 28 février 1883, il est de 143,002,788 fr. 86 c., en augmentation de 7,774,845 fr. 52 c. sur le solde au 31 décembre et de 25 millions environ sur le solde au 28 février 1882. Le solde des dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1882, est de 114,261,500 fr. Le solde du Portefeuille, à la même date, est de 125,398,180 fr. 34 c., et le mouvement général est en augmentation de 1,028 millions comme somme, et de 3,886,789 comme nombre d'effets.

On voit par ces derniers chiffres que le service de l'encaissement et du recouvrement créé par la Société, l'année dernière, a commencé à porter ses fruits.

La Société Générale n'a fondé cette année aucune agence nouvelle ni aucun bureau de quartier; elle a voulu, avant de procéder à de nouvelles créations, savoir d'une façon définitive comment serait interprétée la loi des patentes, promulguée en 1880.

D'après la prétention de l'Administration, en effet, chaque bureau de quartier doit payer le même droit fixe de patente que les maisons de banque les plus importantes. On en arrive ainsi à réclamer 6,000 fr. de droit de patente par bureau de quartier dans Paris.

Si l'on songe que la Société Générale paie déjà pour droits de timbre, biens de mainmorte, impôt des portes et fenêtres, taxe de 3 0/0. Fr. 443,635 91

Et si l'on ajoute l'impôt mobilier et les patentes comme l'entend l'Administration, soit. 651,827 51

On arrive au total véritablement écrasant de. Fr. 1,095,463 42 d'impôts à payer par an.

On comprend, après l'énonciation de ces chiffres, que si l'interprétation donnée à la nouvelle loi des patentes par l'Administration, est maintenue, la Société se verra dans l'obligation de soumettre la question des bureaux de quartier à une nouvelle étude et d'en réduire peut-être le fonctionnement et le nombre.

Le rapport fait ressortir que les affaires de banque de la Société ont continué à progresser d'une façon soutenue; que les bureaux de quartier se développent et se font chaque jour plus apprécier de la clientèle; que les agences sont une source de bénéfices directs et indirects, et que c'est grâce à elles qu'on a pu constituer d'une façon complète et définitive le service d'encaissement et de recouvrement.

Il indique les principales affaires auxquelles la Société s'est trouvée mêlée ou intéressée pendant l'exercice, notamment la fusion de la Banque Hypothécaire avec le Crédit Foncier; l'émission des obligations Ottomanes 5% privilégiées et de celles des obligations du Canal de Panama, qui ont eu lieu à Paris, ainsi que l'émission des obligations du chemin de fer brésilien Donna-Theresa-Christina, faite en Angleterre et en Amérique.

Il rappelle que la Société a, avec MM. Dreyfus frères et Co, deux intérêts distincts : 1^o elle est entrée avec eux dans une participation de Banque ayant pour objet de fournir dans une proportion déterminée les fonds nécessaires à l'exécution d'un contrat passé par MM. Dreyfus frères et Co, avec le Gouvernement Péruvien, pour l'achat et la revente de deux millions de tonnes de guano; 2^o elle leur a consenti des avances de banque sur des warrants de guano. Cette dernière opération est presque terminée par suite du remboursement du capital des avances, il ne reste plus à régler qu'une question relative au solde des intérêts; et, quant à la première, il est permis d'espérer que l'année 1883 verra la fin des réalisations du guano appartenant à MM. Dreyfus frères et Co; il ne restera plus qu'à demander au gérant les comptes définitifs de la participation et à en arrêter avec lui le règlement.

L'entreprise du Callao continue à fonctionner dans des conditions d'organisation parfaite, malgré les entraves apportées à son développement par l'état de guerre qui subsiste encore au Pérou et les charges très lourdes qui en résultent.

Les bénéfices nets ont été de 4,975,604 fr. 51 c., sur lesquels 1,500,000 fr. ont été distribués le 1^{er} octobre. Le Conseil a proposé de distribuer au 1^{er} avril un dividende de 11 fr. 79 c. par action, soit 11 fr. 25 c., déduction faite de l'impôt de 3 0/0. Cette répartition porte le revenu de l'exercice à 18 fr. 04 c., soit 7,21% du capital versé; 497,560 fr. 45 c. ajoutés aux réserves en élèveront le chiffre à 15,112,12

fr. 16 c., soit 62 fr. 96 c. par action ou 25% du capital versé.

Il résulte d'explications fournies à l'Assemblée que la Société a distribué aux actionnaires, depuis son origine, un revenu qui représente en moyenne 9,33% du capital versé, soit 23 fr. 32 c. par action, ou total, une somme effectivement distribuée de. Fr. 94,500,000 »

Il a été en outre mis en réserve, pendant la même période. 15,112,120 16 Ensemble. Fr. 109,612,120 16

Le rapport des censeurs mentionne d'une façon spéciale le soin qu'apporte le Conseil à avoir toujours en valeurs disponibles la représentation et au delà des dépôts exigibles; il s'associe aux légitimes protestations des administrateurs contre l'interprétation donnée par l'Administration à la nouvelle loi sur les patentes. Il constate la parfaite régularité des écritures de la comptabilité, l'exactitude des chiffres qui concourent à l'inventaire, et propose, en conséquence, l'approbation des comptes et le vote du dividende.

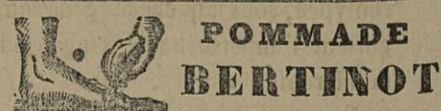
L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1882 et a adopté la proposition du Conseil pour la fixation du dividende. Elle a réléu : administrateur, M. Talabot, administrateur sortant; et censeur, M. le baron de Cardon de Sandrans, censeur sortant.

RÉCOMPENSE DE 26,600 FR. A J. LAROCHE



ANÉMIE, SANG PAUVRE, MANQUE D'APPÉTIT, DIGESTIONS MAUVAISES, FORMATIONS DIFFICILES, RACHITISME, FIÈVRES, Convalescences de FIÈVRES

PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Ely.



Pour la guérison radicale et infaillible des cors au pieds, durillons et ceils de perdris, 1 franc le flacon.

Dépôt Cahors chez M. PAGANEL, coiffeur-parfumeur, boulevard Gambetta, 33, et à Paris, faubourg St-Denis, 65.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton.